

CORAIL Version 5.1

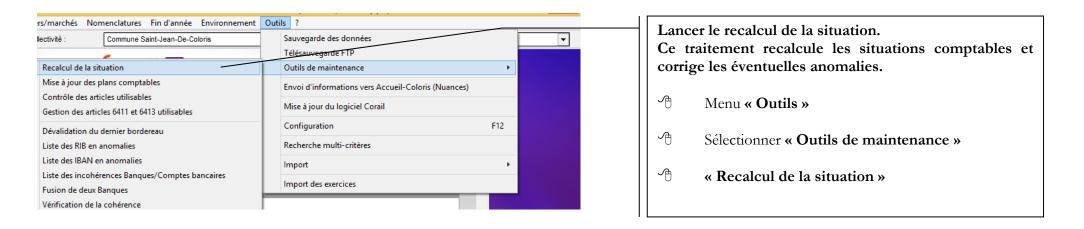
Opérations comptables de fin d'exercice 2019 Création de l'exercice comptable 2020

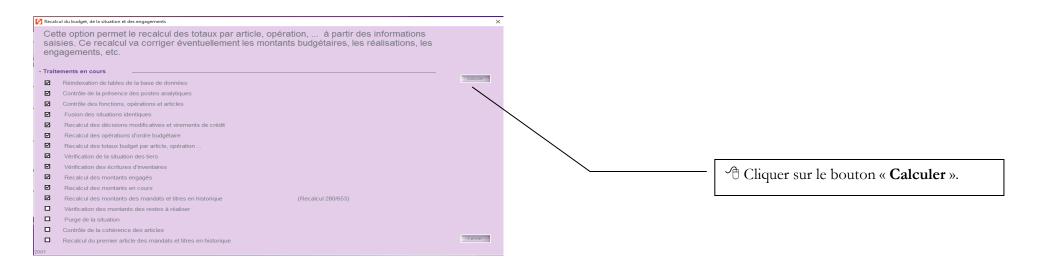
Partie commune à toutes les collectivités

1 – Recalcul de la situation	2
2 - Création de l'exercice comptable 2020	3
3 – Edition des situations comptables, grands livres et de la balance	4
4. – Saisie des réalisations de l'excédent/déficit – articles 001 et 002	5
5 – Saisie du titre 1068	6
6 – Mandatement et émission des titres des écritures d'ordre	7
7 – Mise à jour des opérations d'équipement	10
8 – Etat des entrées/sorties de l'actif – Mise à jour de l'inventaire	11
9 – Saisie et impression des Reste A Réaliser – RAR	13
10 – Transfert à la trésorerie des reports 2019 et dépôt sur le portail DGFIP	17
11 - Edition des situations comptables, grands livres et de la balance	19

1. Recalcul de la situation (Exercice 2019)

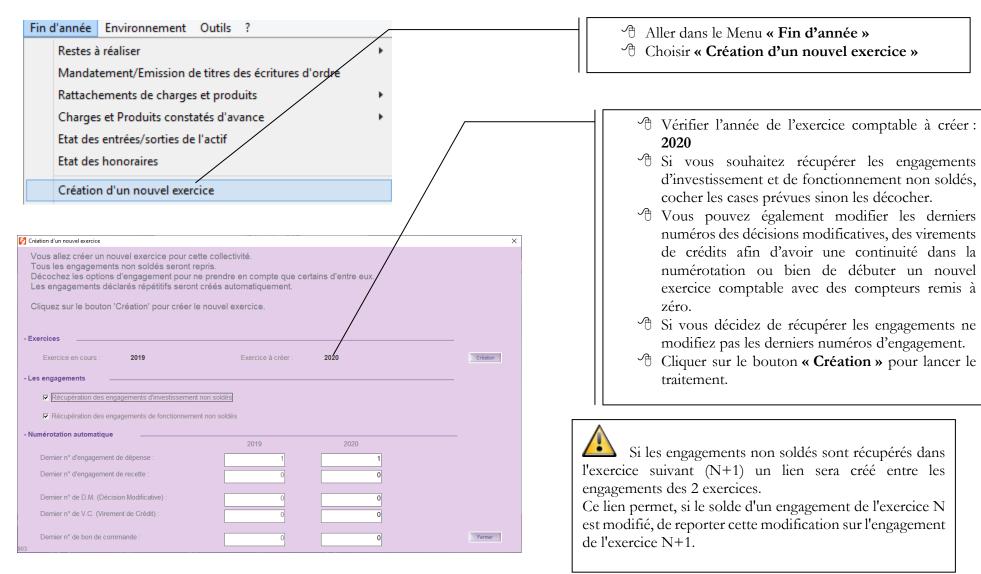
Ce traitement recalcul les situations comptables et corrige les éventuelles anomalies. Il peut être fait également plusieurs fois au cours de l'année.





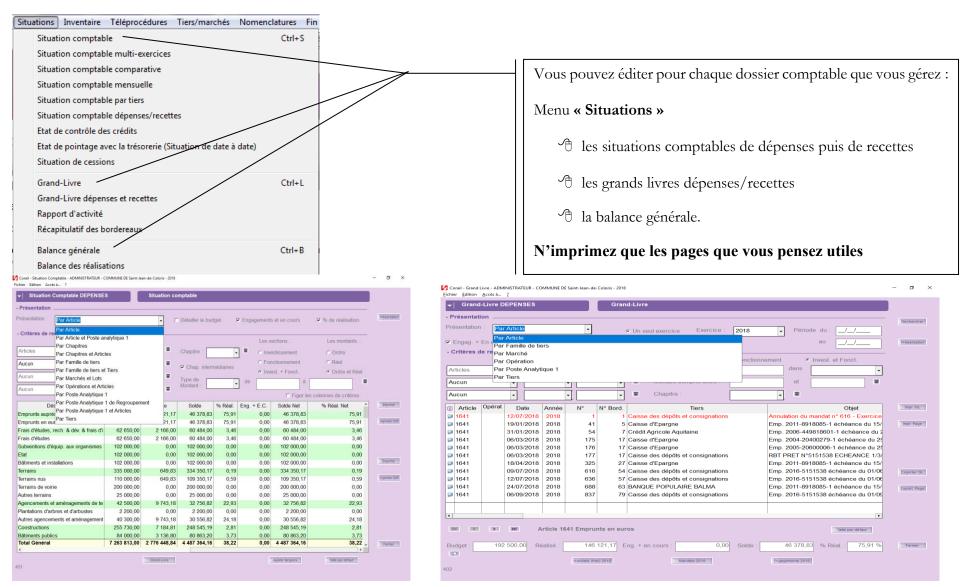
1. <u>Création de l'exercice comptable 2020.</u>

Il est nécessaire d'ouvrir l'exercice 2020 avant de clôturer l'exercice 2019, afin de procéder au mandatement sur l'année 2020. La journée complémentaire étant jusqu'au 31 janvier des écritures sur l'année 2019 seront encore à effectuer.



2. Édition des situations comptables, des grands livres et de la balance générale (Exercice 2019)

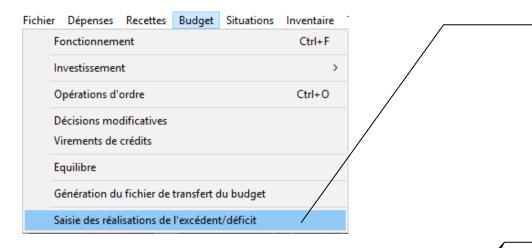
Ces éditions vous permettent de vérifier si la saisie des réalisations de l'excédent / déficit – article 001 et 002 et du titre 1068, ainsi que le mandatement et l'émission des titres des écritures d'ordres ont bien été faits.

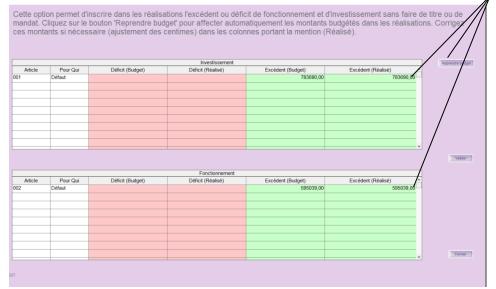


3. Saisie des réalisations de l'excédent / déficit – articles 001 et 002 (Exercice 2019)



Il est fortement conseillé de <u>ne pas attendre la fin de l'année</u> pour saisir les réalisations des articles 001 et 002. Vous devez effectuer ce traitement après le vote du Budget Primitif et son transfert en comptabilité Corail.





Pour effectuer la saisie des réalisations des excédents et déficits :

001 résultat d'investissement 002 résultat de fonctionnement

- Cliquer sur le menu « **Budget** »
- Choisir « Saisie des réalisations de l'excédent / déficit ».

Les prévisions budgétaires des articles 001 et 002 s'affichent.

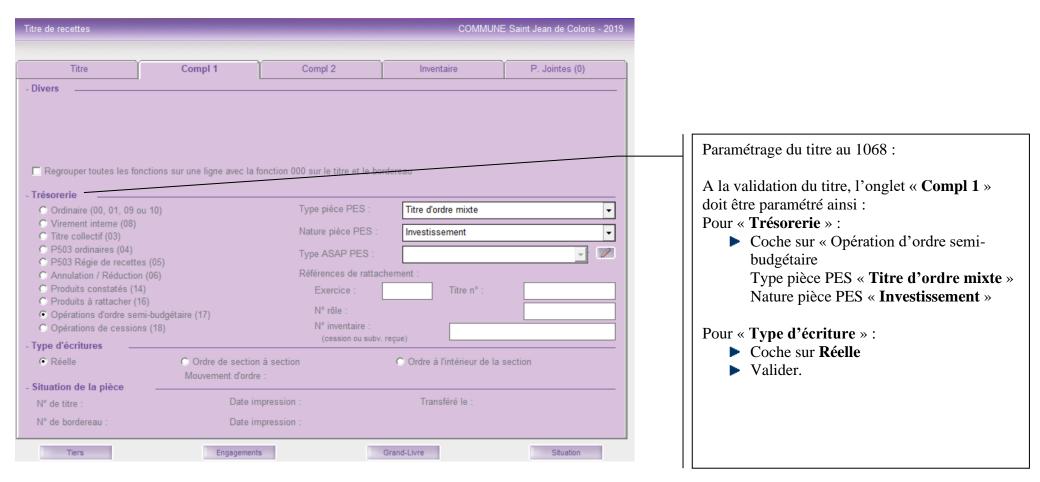
- Saisir dans l'une des colonnes « **Déficit (Réalisé)** » ou « **Excédent (Réalisé)** », les montants (avec les centimes) ou bien cliquer sur le bouton « **Reprendre budget** », puis rajouter les centimes conformément à la délibération du Compte Administratif.
- Cliquer sur le bouton « Valider ».



4. Saisie du titre 1068 (Exercice 2019)

Il est fortement conseillé de <u>ne pas attendre la fin de l'année</u> pour saisir le titre concernant l'affectation du résultat (article 1068). Vous devez effectuer ce traitement après la saisie des réalisations des articles 001 et 002. À voir avec votre trésorerie.

Le tiers doit être celui correspondant au budget concerné : par ex. « Commune de ... ». Saisir le code produit « Autres produits de gestion courante (102)».



6. Mandatement et émission des titres des écritures d'ordre (Exercice 2019)



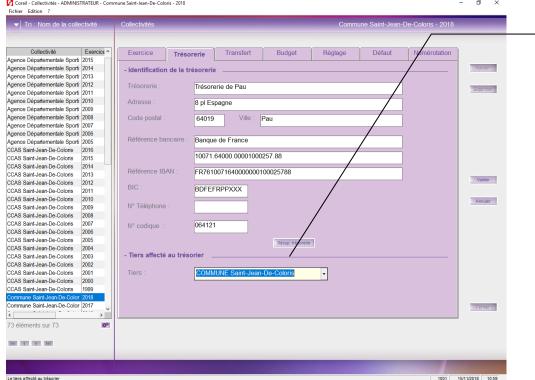
Ce traitement doit se faire dès que vous avez transféré le Budget Primitif dans la comptabilité Corail dans un souci d'amélioration de la qualité des comptes locaux. (Cf. Instructions DGFIP et votre trésorerie)

Il est fortement conseillé de ne pas attendre la fin de l'année pour traiter les écritures d'ordre.

Les écritures d'ordre les plus fréquentes et devant être réalisées sont :

- Les amortissements des biens, subventions versées (articles 6811 et 28...)
- Les amortissements des subventions reçues (articles 777 et 139...)
- Les provisions budgétaires sur option (articles 6815 et 15...)
- Les travaux en régie (articles 722 et 21...)
- Les intégrations de frais d'étude (articles 2031 et 23...)

Vous pouvez dans un premier temps paramétrer ou vérifier le tiers par défaut pour les écritures d'ordre.



Menu « Environnement »

Choisir « Gestion des collectivités »

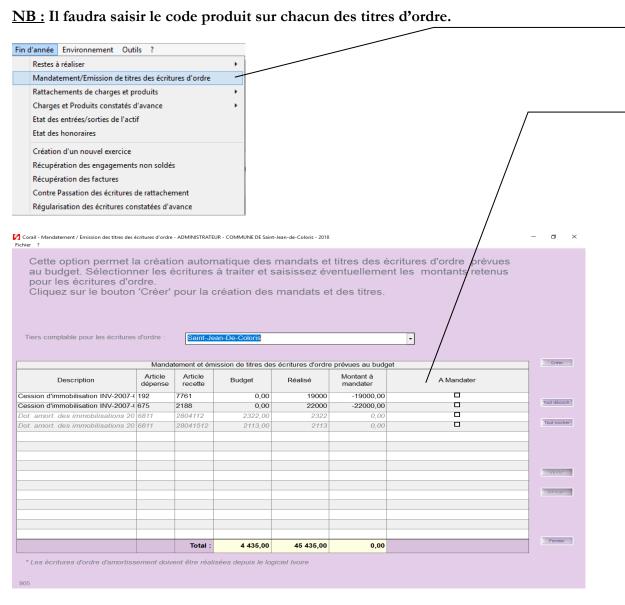
Onglet « Trésorerie »

Choisir dans la liste déroulante le <u>«Tiers »</u> correspondant à votre collectivité dans la zone « **Tiers** affecté au trésorier ».

En effet, le tiers « Trésorerie de ... » ne doit plus être utilisé à cet effet.

Ce menu récapitule les opérations d'ordre prévues au Budget Primitif ou provenant de décisions modificatives saisies en cours d'année.

Vous **devez** <u>impérativement</u> <u>utiliser</u> ce menu car les écritures générées seront configurées comme étant des **écritures d'ordre** avec le type de pièce PES « Mandat d'ordre budgétaire (03) » ou « Titre d'ordre budgétaire (03) » et seront rattachées aux chapitres concernés (040, 041, 042 ou 043).



- Menu « Fin d'année »
- Sélectionner le menu « Mandatement / Emission de titres des écritures d'ordre »
- Cocher les écritures « A mandater » et modifier si nécessaire les « Montant à mandater ».
- Ne rien saisir dans la colonne « **Réalisé** », cette colonne s'alimentera automatiquement lorsque vous aurez créé les écritures.
- Cliquer sur le bouton « Valider ».
- Cliquer sur le bouton « Créer ».

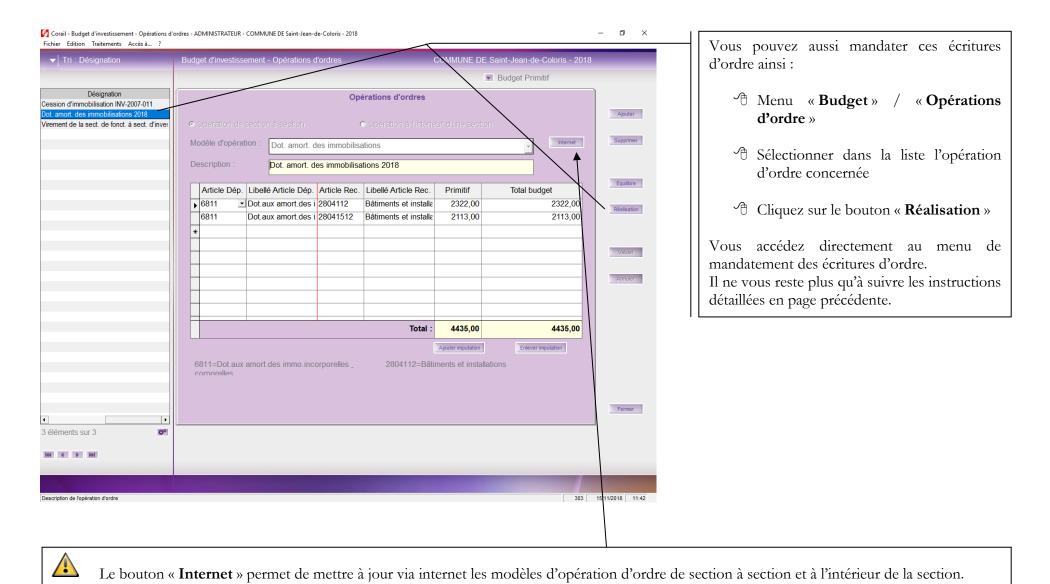
La génération des mandats et titres s'effectue. Il vous reste à :

- numéroter, éditer si besoin les pièces,
- générer les fichiers de transfert
- et mettre en historique les titres et mandats.

<u>NB</u>: Les dotations (lignes grisées) peuvent être mandatées directement à partir d'Ivoire pour ceux qui l'utilisent. Le mandatement reste cependant possible à partir de ce menu dans Corail.

Si un montant erroné se trouve dans la colonne « **Réalisé** », il est modifiable après avoir coché dans la colonne « **A mandater** » la ligne correspondante.

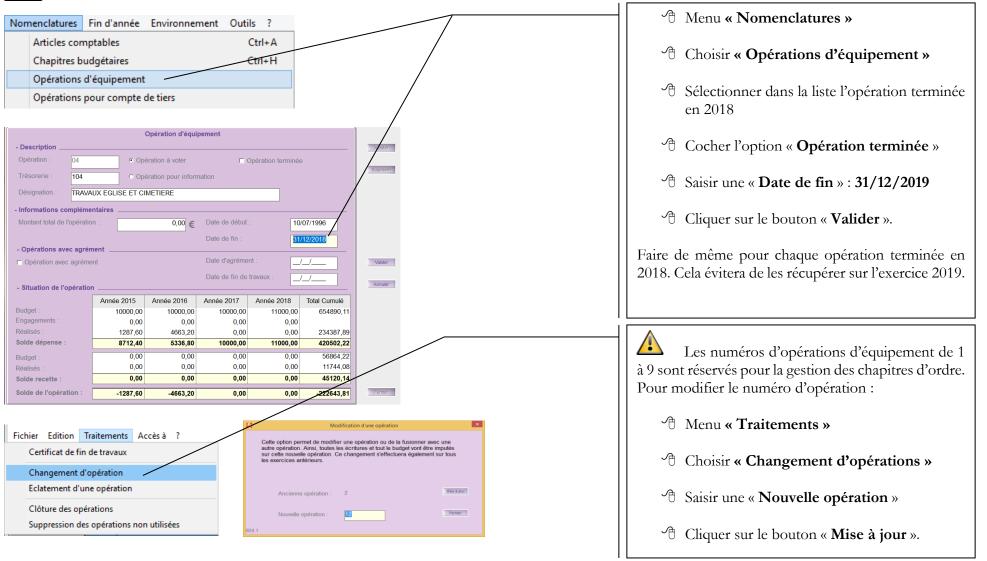
Autre méthode:



7. Mise à jour des opérations d'équipement (Exercice 2019)



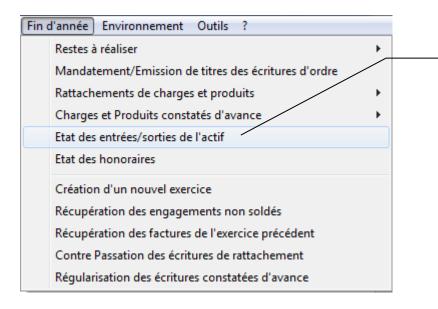
Chaque année, lors de la clôture de l'exercice comptable, il faut également clôturer les opérations d'équipement qui sont définitivement terminées et donc pas reconduites sur l'exercice suivant.



8. État des entrées / sorties de l'actif – Mise à jour de l'inventaire (exercice 2019)



Cet état récapitule les mouvements de l'inventaire de votre collectivité durant l'exercice en cours, à fournir au Compte Administratif. Cet état correspond à l'annexe s'intitulant « Variation du patrimoine » qui récapitule les entrées / sorties de l'actif de l'année N.



- Aller dans le menu « Fin d'année »
- Sélectionner l'Option « Etat des entrées / sorties de l'actif »

Ce menu vous permet d'éditer les 2 états qui doivent être visés par le percepteur.

Cliquez sur le bouton « Aperçu » pour éditer ces 2 états.





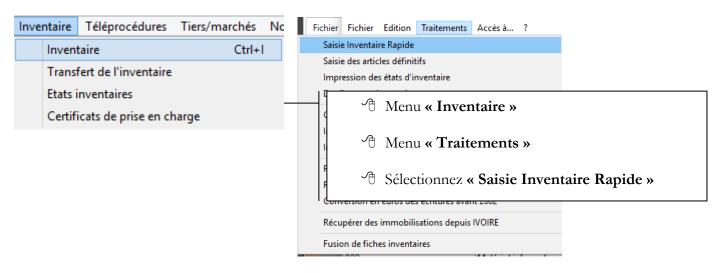
Cette annexe ne sera correcte que si :

- les nouvelles acquisitions de l'année N ont été rattachées à un n° d'inventaire (existant ou nouveau)
- les cessions de biens de l'année N ont été traitées par l'assistant « Cession ».

Nous allons donc voir comment:

• Rattacher rapidement un N° d'inventaire existant à une écriture comptable concernant une acquisition 2018

Comment rattacher rapidement un n° d'inventaire existant à une écriture comptable concernant une acquisition 2018 ?





Ce menu liste les écritures comptables d'investissement non rattachées à un **N° d'inventaire existant** :

- Attribuer à l'écriture le « **N°** inventaire » correspondant par la liste déroulante
- 1 Valider votre saisie.
- 1 Imprimer une liste de contrôle si nécessaire.

Vous ne pouvez pas depuis ce menu créer un nouvel inventaire.

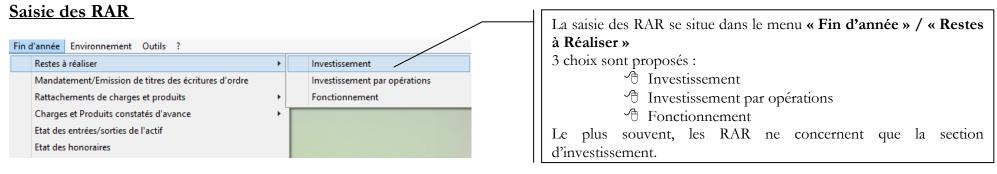
9. Saisie et impression des restes à réaliser - RAR. (Exercice 2019)

Réglementation:

- Les RAR en dépenses d'investissement correspondent aux crédits engagés et non mandatés au 31/12/N.
- Le remboursement du capital de l'annuité d'emprunt (1641) ne peut faire l'objet de RAR.
- Les RAR en recettes d'investissement sont <u>les recettes n'avant pas donné lieu à l'émission d'un titre.</u>
- Les RAR dépenses et recettes constatés au 31/12/N doivent pouvoir être justifiés et doivent avoir fait l'objet d'un engagement comptable et d'un engagement juridique (comme un bon de commande, un contrat, une convention, une délibération...).
- L'état des RAR est une pièce justificative à joindre au Compte Administratif.



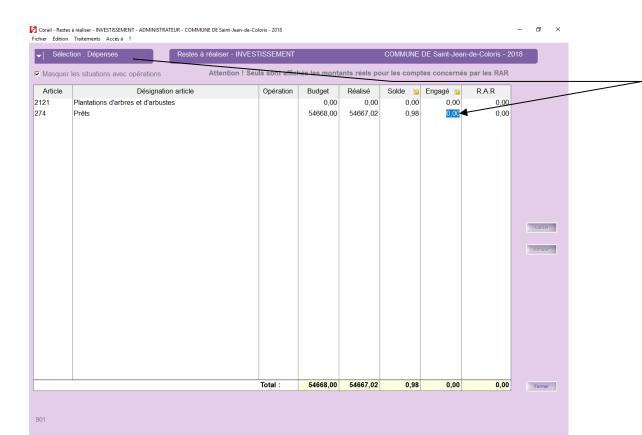
Le contrôle de légalité de la Préfecture d'Agen exige depuis 2010 la liste des engagements non soldés.



Investissement :

Les prévisions budgétaires du BP, ainsi que les réalisations de l'année de <u>l'investissement non individualisé</u>, s'affichent sous forme de tableau.

La coche « Masquer les situations avec opérations » est activée par défaut. Si vous décochez cette option, vous visualiserez tout l'investissement, l'investissement non individualisé et l'investissement par opérations.



Sélectionner le sens « Dépenses » ou « Recettes »

⁴ La colonne « **R.A.R** » est à compléter par les montants que l'on souhaite inscrire au CA et reporter au BP N+1 (reports d'investissement N +1).

Vous pouvez utiliser le bouton suivant des colonnes « Solde » ou « Engagé » afin de reprendre le montant solde ou engagé en totalité à condition d'avoir cliqué sur la ligne correspondante. La saisie des montants « R.A.R » doit être effectuée en arrondi à l'euro.

A Valider vos saisies.

Fichier Edition Traitements Accès à ?

Transférer le solde en R.A.R.

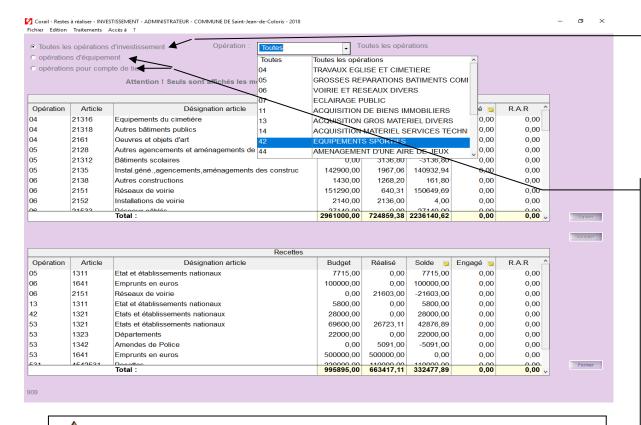
Transférer les engagements en R.A.R.

Impression des restes à réaliser

Transférer les R.A.R. dans l'exercice suivant
Récupérer les reports de l'exercice suivant dans les RAR de l'exercice

Dans le menu traitement, vous pouvez transférer le solde de toutes les lignes dans la colonne « R.A.R ».

Investissement par opérations :



A la validation des écrans de saisie, les RAR saisis sont transférés automatiquement dans l'exercice comptable N+1 (si ce dernier est déjà créé).



A chaque modification de cet écran, l'intégralité des RAR est transférée automatiquement dans l'exercice comptable N+1 (si ce dernier est déjà créé) et remplace les RAR éventuellement déjà présents.

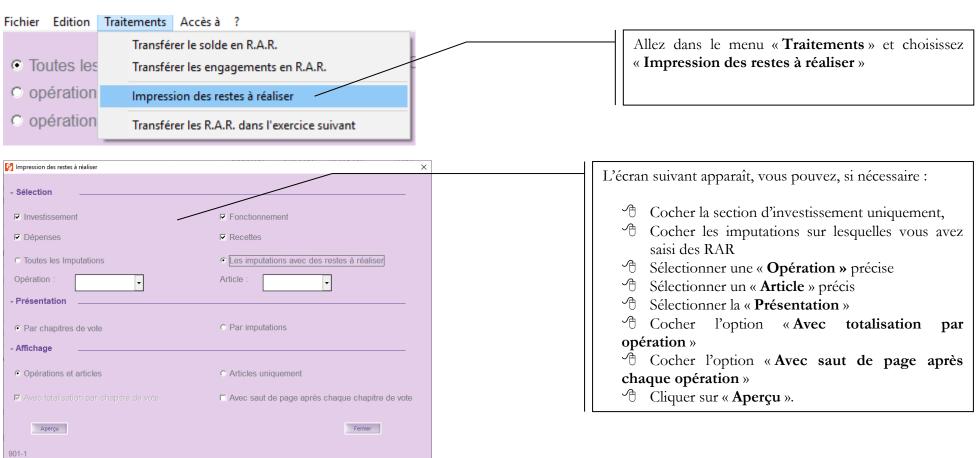
Les prévisions budgétaires du BP ainsi que les réalisations de l'année par **opérations d'équipement** s'affichent.

Par défaut l'option « Toutes les opérations d'investissement » est sélectionnée. Toutes les opérations d'investissement s'affichent donc.

Vous pouvez choisir également l'option :

- d'« opérations d'équipement » et en sélectionner une dans la liste déroulante :
- le premier tableau représentant les dépenses de l'opération d'équipement sélectionnée,
- le second représentant les recettes de l'opération d'équipement sélectionnée.
- de « opérations pour compte de tiers » et en sélectionner une dans la liste déroulante.
- * La colonne « RAR » est à compléter par les montants que l'on souhaite inscrire au CA et reporter au BP N+1 (reports d'investissement
 - N+1). Vous pouvez utiliser le bouton des colonnes « Solde » ou « Engagé » afin de reprendre le montant solde ou engagé en totalité à condition d'avoir cliqué sur la ligne correspondante.
- La saisie des montants « R.A.R » doit être effectuée en <u>arrondi à l'euro supérieur pour les dépense et inférieur pour les recette.</u>
- Talider vos saisies.

Impression des RAR

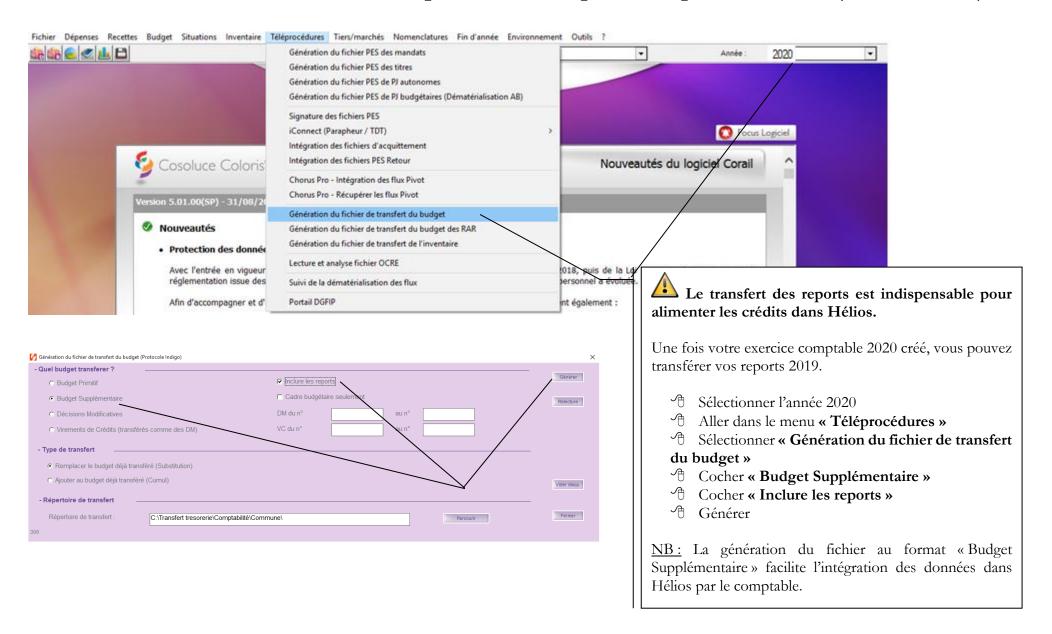


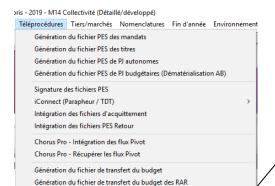
Etat des restes à réaliser -	Dépenses d'investissement
------------------------------	---------------------------

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	RAR.
	2031	Frais d'études	20 000,00	4 752,00	15 248,00	0,00	15 248,00
	2032	Frais de recherche et de développement	7 000,00	5 400,00	1 600,00	0,00	1 600,00
	2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	250,00	250,00
20 Immobilisations incorporelles		27 000,00	10 152,00	16 848,00	250,00	17 098,00	
	2188	Autres immobilisations corporelles	16 000,00	8 353,80	7 646,20	241,14	7 646,20
	2184	Mobilier	6 000,00	6 705,00	-705,00	400,00	400,00
	21571	Matériel roulant	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	5183	Matériel de hureau et matériel informationse	20 800 00	3 751 89	17 048 11	0.00	17 048 11
							1 -

- 1 Imprimez l'état des RAR
- 1 Le faire signer par le Maire ou le Président
- 1 Le transmettre à la Trésorerie
- 1 Le joindre au Compte Administratif

10. Transfert à la trésorerie des reports 2019 et dépôt sur le portail DGFIP (exercice 2020)



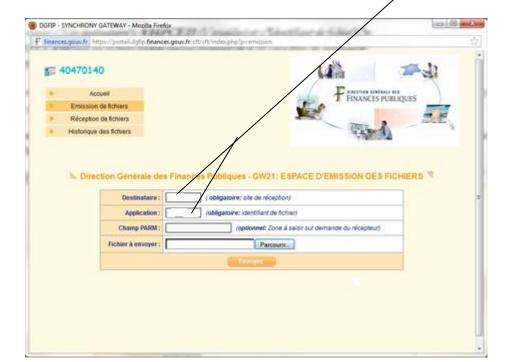


Génération du fichier de transfert de l'inventaire

Lecture et analyse fichier OCRE

Suivi de la dématérialisation des flux

Portail DGFIP



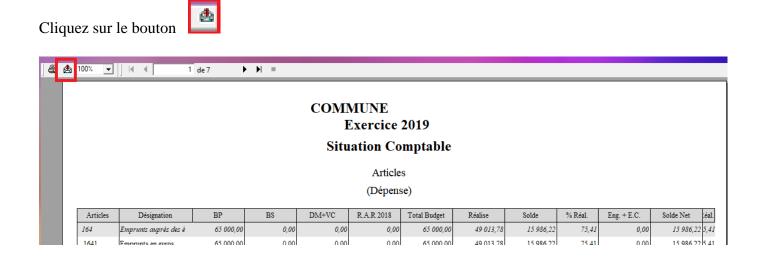
Pour l'envoi sur le portail DGFIP de votre fichier BUDGET généré précédemment (protocole INDIGO) :

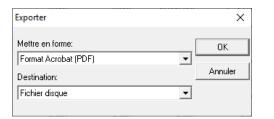
- Aller dans le menu « Téléprocédures »
- 1 Sélectionner « Portail DGFIP ».
- Renseigner « **Destinataire** » et « **Application** » ainsi :
 - « **Destinataire** » = **VHPCE11** (Versailles) ou **MHPCE31** (Metz) ou ...(selon votre commune)
 - « **Application**» = **GHEL450** (enregistrements de 450 caractères de longueur)

11. Édition des situations comptables, des grands livres et de la balance générale (Exercice 2019)

Ces éditions peuvent être nécessaire pour que le Maire puisse présenter le bilan de l'année au conseil municipal.

Vous pouvez également les exporter en format PDF enfin d'éviter les impressions





Choisir le Format souhaité dans la liste déroulante et cliquer sur ok.



Choisir de tout exporter ou juste certaine page, ok

Enregistrer le document exporté à l'endroit souhaité.